

COMMUNIQUE

■ PUBLICATION PAR L'ESMA DE TROIS DOCUMENTS DE CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE RÈGLEMENT (UE) N° 909/2014 (« CSDR »)

Le 18 décembre 2014, l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) a publié trois documents de consultation publique sur les projets de normes techniques («Regulatory Technical Standards » ; RTS), d'Avis Technique (« Technical Advice » ; TA) et d'Orientations (« Guidelines ») prévus par le Règlement (UE) n° 909/2014 (« CSDR ») concernant l'amélioration du règlement de titres dans l'Union européenne et les dépositaires centraux de titres.

L'objet des normes techniques concerne les dispositions prévues aux articles 6, 7, 9, 12, 17, 18, 22, 24, 25, 26, 29, 33, 37, 45, 46, 48, 49, 52, 53 et 55 du CSDR.

L'avis technique qu'ESMA va remettre à la Commission Européenne concerne les sanctions pécuniaires et l'importance substantielle des dépositaires centraux de titres, comme prévu aux articles 7 et 24 du CSDR.

L'objet de la proposition d'orientations concerne l'accès des dépositaires centraux de titres aux contreparties centrales et aux plates-formes de négociation, afin de clarifier l'application de l'article 53 du CSDR.

Les documents de consultation publique sont disponibles sur le site internet d'ESMA à l'adresse suivante:

<http://www.esma.europa.eu/news/CSDR-ESMA-consults-implementing-measures-new-settlement-regime?t=326&o=home>

La consultation publique sera ouverte jusqu'au 19 février 2015. Les réponses doivent être soumises via le site internet d'ESMA (www.esma.europa.eu) sous la rubrique 'Your input – Consultations'.

Une audition publique (« public hearing ») aura lieu le 13 janvier 2015.

Luxembourg, le 19 décembre 2014

